



ARTISANS
DU BTP
ASSUREZ-VOUS
AVEC DES
GARANTIES
VRAIMENT
BÂTIES
POUR VOUS.

Monassurance
BTP.com

Pour les artisans. Par des spécialistes.

 **SMABTP** +  **PRO BTP**

L'UNION DE 2 ASSUREURS DU BTP, AU SERVICE DES ARTISANS

**En tant qu'artisan
professionnel du BTP,
vous avez des clients
toujours plus exigeants.
Exigez autant de votre
assureur.**

**Pour répondre à vos enjeux avec des garanties
vraiment spécialisées, 2 grands noms de
l'assurance du BTP se sont associés :**



Le savoir-faire de SMABTP et de PRO BTP
est reconnu depuis des décennies par les
professionnels de la construction. Convaincus
que les artisans du BTP méritent une assurance
aussi pro qu'eux, SMABTP et PRO BTP ont décidé
d'unir leurs forces et leurs expériences.

Avec MonassuranceBTP.com, vous avez
**l'assurance d'être en contact avec des
vrais pros.** En toute simplicité.

Mon**assurance**
BTP.com

BESOIN DE SIMPLICITÉ ET D'EFFICACITÉ ? CHOISISSEZ MonassuranceBTP.com



POUR LES ARTISANS. PAR DES SPÉCIALISTES.



Conformité

avec la législation du secteur.
Mise à jour automatique
en cas d'évolution.



Proximité

avec 200 conseillers
spécialisés à votre écoute,
qui se déplacent
sur vos chantiers.



Personnalisé

avec des extensions
possibles en cas de besoins
supplémentaires.



Liberté

avec des espaces clients
dédiés.



Coût optimisé

avec des tarifs attractifs.

Faites confiance à des spécialistes du BTP



Gagnez en efficacité et en sérénité avec des experts de l'assurance qui parlent votre langage !

MonassuranceBTP.com est la seule gamme
d'assurance dédiée aux artisans du BTP :



nos garanties
sont sur mesure
et adaptées à
votre métier



nos solutions
correspondent à
vos enjeux et à vos
activités

NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE EN UN COUP D'ŒIL

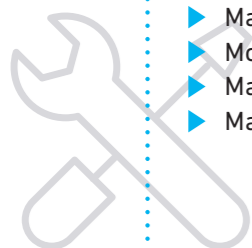
Plus d'infos



MON PACK ACTIVITÉ BTP

J'assure **mon activité**

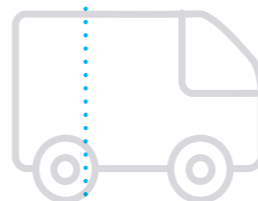
- ▶ Ma responsabilité décennale
- ▶ Ma responsabilité civile professionnelle
- ▶ Mon assurance dommages en cours de travaux
- ▶ Ma protection juridique
- ▶ Ma garantie individuelle accidents



MON PACK ACTIVITÉ BTP

J'assure **mon véhicule**

- ▶ Mon assurance véhicule, contenu compris
- ▶ Mon assistance en cas de panne
- ▶ Ma garantie conducteur



EN OPTION

J'assure **mon local**

- ▶ Ma multirisque locaux professionnels (atelier, lieu de stockage...)



MON PACK ACTIVITÉ BTP

Je prends **soin de ma santé**

- ▶ Ma complémentaire santé
- ▶ Réseau de soins
- ▶ Tiers payant



MON PACK ACTIVITÉ BTP

J'anticipe **les coups durs**

- ▶ Ma garantie indemnités journalières, rente invalidité ou rente famille en cas de décès



MON PACK ACTIVITÉ BTP

J'anticipe **pour ma famille**

- ▶ Versement d'un capital jusqu'à 250 000 € en cas de décès ou d'invalidité



MON PACK SALARIÉS BTP

Je protège **mes salariés**

- ▶ Mes solutions prévoyance et santé collective

MON PACK SALARIÉS BTP

J'assure **le paiement des arrêts de travail**

- ▶ Ma garantie arrêts de travail pour mes salariés



EN OPTION

J'assure **le paiement des indemnités de licenciement**

- ▶ La prise en charge des indemnités de licenciement légales ou conventionnelles

MON PACK ACTIVITÉ BTP MON 3-EN-1

Vous préférez passer du temps sur vos chantiers plutôt que dans la paperasse... Mais sans couverture, vous risquez l'avenir de votre entreprise en cas de sinistre ou d'accident. Heureusement, vous pouvez vous protéger vite et bien.

Dans MON PACK ACTIVITÉ BTP, nous avons rassemblé toutes les solutions d'assurance indispensables. Parce que nous connaissons vos contraintes et vos enjeux : réglementations, délais, rentabilité...

Pratique !

Les garanties incluses dans **MON PACK ACTIVITÉ BTP** peuvent aussi être souscrites, seules, à la carte.



MON ASSURANCE ACTIVITÉ Décennale BTP

Responsabilité décennale

Pour les dommages pouvant affecter la solidité de l'ouvrage ou rendant celui-ci impropre à sa destination dans les 10 ans suivant la réception du chantier.

Responsabilité civile professionnelle

Pour les dommages causés à vos salariés, à vos clients, à leurs biens...

Dommmages en cours de travaux

Pour les dommages matériels affectant, avant réception de l'ouvrage, les matériaux et approvisionnements présents sur votre chantier et destinés à être incorporés à l'ouvrage.

Protection juridique

Assistance en cas de litige et défense en cas de procédure judiciaire concernant votre activité.

Individuelle accidents

Assurance en cas d'accident corporel survenu sur un de vos chantiers ou dans votre vie privée.

Le saviez-vous ?

Avoir une assurance décennale est OBLIGATOIRE. Exercer sans, c'est risquer jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.



MON ASSURANCE AUTO PRO

Pour mon véhicule professionnel < 3,5 t. et mes biens

- bris de glace, vol, incendie, explosion, attentat
- prise en charge des réparations à la suite d'une panne ou d'un incident d'origine aléatoire
- dégâts résultant d'événements climatiques, de catastrophes naturelles
- assurance du contenu, des aménagements professionnels et accessoires hors-série
- bris interne des aménagements professionnels
- dommages tous accidents
- indemnisation du véhicule détruit à sa valeur d'achat pendant 24, 36 ou 48 mois



Pour mes déplacements

- assistance panne 0 km
- véhicule de remplacement
- indemnisation des pertes financières résultant de l'immobilisation du véhicule

Pour moi, conducteur

- responsabilité
- dommages corporels au conducteur
- défense juridique



MA PRÉVOYANCE BTP + MA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Un contrat (Madelin) prévoyance pour compléter vos revenus en cas d'arrêt maladie ou invalidité

Indemnités journalières

- 14 niveaux d'indemnisation
- jusqu'à 1 095 jours d'indemnisation
- dès le 1^{er} jour en cas d'hospitalisation

Nouveau

Offre sans questionnaire médical.

Rente invalidité

- 8 niveaux d'indemnisation
- rente versée si le taux global d'incapacité dépasse 66 %
- demi-rente versée si le taux d'incapacité est compris entre 33 % et 66 %

Capital Invalidité Décès (hors Madelin)

En cas d'invalidité, vous toucherez un capital entre 5 000 € et 250 000 €. En cas de décès, un capital est versé à vos proches, exonéré de droits de succession.

Rente famille (option)

En cas de décès, vos proches toucheront une rente à vie : entre 150 € et 1 500 €/mois.

Une complémentaire santé qui s'adapte à tous vos besoins.

Prise en charge des dépassements d'honoraires

100% Santé

Dès 2020, les artisans couverts par le Pack Activité BTP bénéficieront automatiquement de la réforme du 100 % Santé avec un remboursement intégral de certaines lunettes et prothèses dentaires et, dès 2021, de certaines prothèses auditives.

Remboursements en 48h en cas d'avance de frais

Service santé en ligne

avec estimations des dépenses et des remboursements.

Garantie assistance

Réseau de partenaires

Opticiens, chirurgiens-dentistes, audioprothésistes... pour maîtriser vos dépenses de santé en bénéficiant de soins de qualité.

MON PACK SALARIÉS BTP

LE TOUT COMPRIS POUR MES SALARIÉS

Une entreprise du BTP bien gérée, c'est aussi des salariés bien couverts. Protéger la santé et l'avenir de vos employés est non seulement un bon moyen de les fidéliser, mais surtout une obligation légale.

Dans MON PACK SALARIÉS BTP, nous avons réuni les garanties essentielles au quotidien de vos salariés, dès la 1^{ère} embauche.

Pratique !

Les garanties incluses dans

MON PACK SALARIÉS BTP

peuvent aussi être souscrites, seules, à la carte.



LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE DE MES SALARIÉS

GARANTIES PRINCIPALES & SPÉCIFIQUES OBLIGATOIRES

Indemnités journalières

Versement d'indemnités complémentaires à celles de la Sécurité sociale, à partir du 91^{ème} jour d'arrêt de travail d'un salarié pour maladie, accident de travail ou maladie professionnelle.

Rente en cas d'incapacité ou d'invalidité

Versement d'une rente en cas d'incapacité ou d'invalidité reconnue et indemnisée par la Sécurité sociale⁽¹⁾.

Capital et rente décès

Versement aux ayants droit des salariés ou à un bénéficiaire désigné pour les ETAM et cadres.

Hospitalisation chirurgicale

Versement de prestations en cas d'hospitalisation chirurgicale.

Forfaits parentalité et accouchement

Versement d'un capital à l'arrivée d'un enfant.

Action sociale

Prêt au logement, aide au permis de conduire pour les apprentis...

Indemnité de fin de carrière

Versement d'un capital à un ouvrier lors de son départ en retraite, d'un montant de 1 710 € à 7 980 € sous conditions.

Maintien gratuit des garanties

Pendant 36 mois, en cas de chômage indemnisé par Pôle emploi (avantage spécifique au BTP).

(1) Classification en 3 catégories selon le niveau d'invalidité en application d'un taux selon le niveau d'incapacité



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DE MES SALARIÉS

Les avantages pour vous

- respect de vos obligations légales (depuis le 1^{er} janvier 2016) à l'égard de vos salariés
- différents niveaux de couverture, personnalisés selon votre entreprise et vos salariés
- bénéficiaires du contrat au choix : salarié seul, salarié et enfants ou famille
- tarif compétitif
- exonérations sociales et fiscales possibles, dans la limite prévue par la Loi

100% Santé

Dès 2020, les salariés couverts par le Pack Salariés BTP bénéficieront automatiquement de la réforme du 100% Santé avec un remboursement intégral de certaines lunettes et prothèses dentaires et, dès 2021, de certaines prothèses auditives.



+ MALIN !

LA SURCOMPLÉMENTAIRE INDIVIDUELLE SALARIÉS avec cotisation directement prélevée sur le compte du salarié.

Vos salariés peuvent avoir des besoins spécifiques. Avec MonassuranceBTP.com, faites-les accéder à une surcomplémentaire individuelle qui renforce leurs garanties santé :

- amélioration des remboursements : dépassements d'honoraires, hospitalisation, optique, orthodontie...
- ajout de bénéficiaires : conjoint, enfants.

Les avantages pour vos salariés

- prise en charge immédiate, sans questionnaire médical
- pas d'avance de frais avec le tiers-payant (sous conditions)
- remboursements sous 48h après remboursement de la Sécurité sociale (hors délais bancaires)
- maintien gratuit des garanties collectives en cas de coup dur (sous conditions)
- gratuité pendant 6 mois au passage à la retraite ou en cas de veuvage



LA GARANTIE ARRÊT DE TRAVAIL DE MES SALARIÉS



Pour respecter vos obligations

Le maintien de salaire pendant les 90 premiers jours de l'arrêt est une obligation conventionnelle du BTP⁽²⁾.

Pour protéger votre trésorerie

Prise en charge du paiement des indemnités journalières à la place de votre entreprise, pour les arrêts inférieurs à 91 jours.

Pour faciliter votre administratif

Déclarez simplement l'arrêt de travail sur www.probtpt.com ou par courrier (même lorsque vous serez passé à la Déclaration Sociale Nominative - DSN).

Pour profiter de tarifs compétitifs, réservés à la profession

Les cotisations sont déductibles des bénéfices imposables de votre entreprise et non soumises à la CSG et à la CRDS, si les contrats souscrits correspondent à la garantie conventionnelle.

(2) Avec un certain nombre de jours de carence, selon la situation et l'ancienneté du salarié

MES ASSURANCES EN PLUS POUR ÊTRE TRANQUILLE QUOI QU'IL ARRIVE

Quand on a la tête dans ses chantiers, on ne pense pas toujours à tout... Pas grave !
MonassuranceBTP.com est là pour vous sécuriser avec 2 solutions d'assurance. Jugez plutôt...

 MON LOCAL PRO

 INDEMNITÉS
DE LICENCIEMENT



MON LOCAL PRO

Une assurance valable pour tous les types de locaux à usage professionnel (ateliers, dépôts, garages, bureaux, commerces...), quels que soient leurs contenus (machines, outillage, matériels informatiques, marchandises, approvisionnements...).

Une large couverture

- incendie, explosion, foudre, tempête, neige sur les toitures, dégât des eaux et gel, catastrophe naturelle
- dommages aux appareils électriques
- vol et vandalisme
- attentats et actes de terrorisme
- responsabilités consécutives à un sinistre, à la suite d'un accident, en défense pénale et recours



+ ET AUSSI !

GARANTIE PERTES D'EXPLOITATION pour compenser la baisse de votre chiffre d'affaires et faire face aux charges fixes (frais généraux de fonctionnement : salaires, loyers, intérêts d'emprunt...),
+ ASSISTANCE, pour que vous ne restiez jamais seul face à un sinistre.



PAIEMENT DES INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT

En tant qu'entrepreneur du BTP, vous pouvez être amené à licencier un salarié avec paiement d'indemnités. Et cela coûte cher. Il existe des solutions pour faire face à cette situation. La prise en charge peut aller jusqu'à 90% des sommes dues au salarié.

3 garanties à la carte, selon le profil de votre entreprise⁽¹⁾

- licenciement toutes causes : pour couvrir tous les licenciements
- licenciement premier risque : pour couvrir uniquement le premier licenciement, quelle qu'en soit la cause, sur une période de 12 mois glissants
- licenciement d'origine non économique : maladie ou accident du chef d'entreprise ou des salariés, décès du chef d'entreprise

(1) Solutions valables pour toutes les entreprises du bâtiment ayant au maximum 5 salariés et selon certaines conditions

CONTACTEZ-NOUS

Chez MonassuranceBTP.com, l'écoute et la disponibilité, c'est sacré. Pour une simple question ou pour un besoin précis, nos conseillers sont toujours là pour vous.

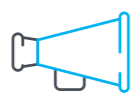
Ils peuvent même venir vous rencontrer chez vous ou sur vos chantiers.
Zéro perte de temps pour vous !



Un conseil d'expert ?



Un devis ?



Une question ?



Une création d'entreprise ?



Une première embauche ?



Un changement d'assureur ?...

APPELEZ-NOUS
0 158 901 901
Appel non surtaxé

Mon**assurance**
BTP.com

APPELEZ-NOUS

0 158 901 901

Appel non surtaxé

**ARTISANS
DU BTP**
ASSUREZ-VOUS
AVEC DES
GARANTIES
VRAIMENT
BÂTIES
POUR VOUS.



Monassurance
BTP.com

Pour les artisans. Par des spécialistes.



RETROUVEZ-NOUS DÉSORMAIS SUR FACEBOOK!

